

### *Institutions financières*

elles tentent d'atténuer le problème de la pauvreté des masses. Comme le signalait l'équipe de travail parlementaire qui a étudié les relations Nord-Sud, l'investissement qui vise à vaincre la pauvreté et la misère dans le monde figure parmi les meilleurs et les plus durables investissements que nous puissions faire.

Pour mieux nous convaincre de la compétence et de l'efficacité des institutions financières internationales, rappelons-nous l'étude réalisée en 1981 par le département du Trésor américain concernant la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque asiatique de développement et le Fonds africain de développement. Tous les députés admettront que le département du Trésor américain n'est pas un organisme au cœur tendre ou à la tête légère; pourtant, son étude révèle que ces institutions étaient, dans l'ensemble, bien administrées et capables de promouvoir le développement. Les auteurs sont arrivés à la conclusion que les États-Unis avaient tout lieu de poursuivre leur participation en raison de leur intérêt fondamental pour l'accroissement de la stabilité et de la sécurité dans le monde.

Ayant contribué ces trois dernières années aux travaux du Groupe de travail parlementaire sur les relations Nord-Sud et à ceux du sous-comité sur les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Caraïbes, j'ai eu l'occasion de rencontrer les représentants d'un grand nombre des institutions énumérées dans le projet de loi C-130.

Tout en étant persuadé qu'il y a lieu d'améliorer certains aspects de leurs activités, je suis également convaincu que ces institutions servent divers intérêts importants du Canada, que je pourrais résumer de la façon suivante: Premièrement, elles favorisent l'injection de capitaux de la part du secteur privé en participant au financement et à la réalisation de projets pour lesquels elles fournissent le personnel de base et le travail d'analyse. Deuxièmement, elles encouragent l'utilisation efficace des ressources locales. Troisièmement, elles sont les chefs de file de la recherche sur les problèmes et les politiques de développement, notamment en ce qui concerne les besoins fondamentaux de l'homme. Quatrièmement, en participant à la planification de projets d'envergure auxquels participe l'ACDI, elles contribuent à rehausser la valeur de l'aide canadienne et à en accroître l'importance. Cinquièmement, les banques régionales offrent au Canada d'excellentes occasions d'établir des liens commerciaux et autres avec l'Amérique latine et les Antilles ainsi qu'avec l'Afrique et l'Asie. Ces marchés régionaux sont des plus prometteurs pour ce qui est de l'expansion à long terme du commerce extérieur canadien. Sixièmement, elles fournissent des débouchés immédiats pour les biens et les services canadiens. Bien que la demande de produits canadiens soit moins importante que celle d'autres pays, des études ont démontré que les fournisseurs et les entrepreneurs canadiens qui soumissionnent en vue d'obtenir des contrats ont généralement beaucoup de succès. Bref, il faut nous démenner pour nous tailler une place sur ces marchés.

Je suis donc convaincu, comme je l'ai dit au début de mon intervention, que, puisqu'il y va de notre intérêt immédiat et de notre obligation fondamentale en ce qui concerne le développement, les députés sauront se prononcer fermement en faveur du projet de loi C-130.

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Monsieur le Président, nous avons accepté qu'un seul député par

parti intervienne dans le débat du projet de loi couvrant à la fois l'étape du rapport et celle de la troisième lecture. Au nom du Nouveau parti démocratique, je tiens à dire que même si nous appuyons le projet de loi, comme nous l'avons fait à l'étape de la deuxième lecture, ainsi que la proposition d'amendement du député d'Edmonton-Sud (M. Roche), nous n'en avons pas moins, et c'est mon cas en particulier, de très graves réserves à son endroit.

A l'occasion de la deuxième lecture, j'avais demandé au gouvernement de présenter au comité permanent un rapport détaillé des activités, vues dans une perspective canadienne, de chacune des huit institutions mentionnées en annexe du projet de loi, et notamment de celles de la Banque interaméricaine de développement. Nous n'avons toutefois reçu aucun rapport quant aux activités des institutions sur lesquelles nous allons voter aujourd'hui pour renouveler la contribution canadienne. On n'a rien préparé par écrit à ce sujet ni rien présenté oralement.

Lors de mon intervention du 9 novembre 1982 à l'étape de la deuxième lecture, j'ai exprimé certaines des très graves réserves qu'entretient notre parti au sujet des critères politiques retenus, surtout par la Banque interaméricaine de développement, pour décider à quels pays accorder des prêts. J'avais suggéré que le ministre propose au comité une révision plus détaillée des critères observés en la matière. Là encore, le gouvernement n'a rien fait pour dissiper nos craintes, craintes que partagent également d'autres députés à la Chambre.

● (1230)

Le député qui vient de parler a signalé en passant que des sommes considérables sont prêtées à des pays qui violent couramment les droits de la personne. C'était un des critères sur lesquels j'ai demandé des précisions, de même que sur les cas où les prêts sont en fait utilisés par des forces gouvernementales, des forces dites de sécurité, pour poursuivre une guerre civile ou une agression contre un pays voisin.

Je voulais que le gouvernement nous explique si nous devons accorder notre appui à une institution multilatérale comme la Banque interaméricaine de développement si les fonds étaient utilisés à des fins semblables. J'ai déjà écrit au ministre à ce sujet, plus précisément à propos du prêt accordé au Guatemala.

En troisième lieu, j'avais demandé s'il n'y aurait pas lieu de nous assurer que les prêts servent effectivement à répondre à des besoins humains essentiels et s'il sont répartis, du moins dans une certaine mesure, en fonction de ces besoins humains essentiels de façon à résoudre le problème de la répartition tout à fait inéquitable des revenus dans nombre des pays bénéficiaires.

Je suis extrêmement déçue que le gouvernement n'ait pas examiné sérieusement ces questions. Le ministre, naturellement, n'en a fait aucun cas, mais je déplore que le ministère ou l'ACDI n'aient pas étudié ces questions de plus près. En fait, ils n'en ont guère tenu compte.

Cela étant, même si nous appuyons le projet de loi à l'étape du rapport et à celui de la troisième lecture, il serait juste d'ajouter que nous le faisons en dépit de nos très graves réserves pour les raisons précitées. Soit dit en passant, monsieur le Président, mes réserves se sont multipliées depuis que de nouveaux indices nous ont révélé que la Banque interaméricaine de